

## ÉCOLE DOCTORALE N° 73

Sciences économiques, Sociales, de  
l'Aménagement et du Management

### ÉTABLISSEMENTS

Université de Lille

Université d'Artois

Université du Littoral Côte d'Opale – ULCO

Université Polytechnique des Hauts-de-France

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Daniel Serra, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

**Experts :** Mme Marie GARNIER, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J  
M. Eric GOJOSSO, Université de Poitiers  
Mme Sabine LUCIANI, Aix-Marseille Université - AMU  
Mme Isabelle ROYER, Université Jean Moulin Lyon 3

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Gilles JACOUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018  
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2019

## PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management* (ED SESAM, n° 73) constitue une des six écoles doctorales de l'Université de Lille, dont la création par fusion des trois universités lilloises (Université Lille 1-Sciences et technologies, Université Lille 2-Droit et santé, Université Lille 3-Sciences humaines et sociales) est récente (1<sup>er</sup> janvier 2018). La co-accréditation de l'ED est également sollicitée par trois autres établissements de la région Hauts-de-France : l'Université d'Artois, l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et l'Université Polytechnique Hauts-de-France (ex Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, UVHC). L'ED SESAM offre la possibilité de préparer une thèse de doctorat en économie, gestion, sociologie et anthropologie, géographie et aménagement, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), ainsi que de manière marginale en mathématiques appliquées et sciences de l'éducation. Elle s'appuie sur un ensemble de neuf unités de recherche labellisées, dont deux unités mixtes de recherche (UMR) avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et sept équipes d'accueil (EA), auquel s'ajoutent trois équipes de recherche en partie rattachées. L'ED SESAM est intégrée à la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Lille Nord de France ; elle est membre de son collège doctoral. L'ED SESAM comprend environ 300 doctorants et elle rassemble plus de 150 enseignants-chercheurs ou chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR).

## SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'adossement scientifique de l'ED SESAM est assuré par deux UMR CNRS : le *Centre lillois d'études et de recherches économiques et sociologiques* (CLERSE-Université de Lille), le laboratoire *Lille économie et management* (LEM-Université de Lille, Université d'Artois), ainsi que sept Equipes d'accueil (EA) : le *Centre de recherche Individus, épreuves, sociétés* (CeRIES-U. Lille), le laboratoire *Discontinuités* (Université d'Artois), l'*Institut de développement et de la prospective* (IDP-UVHC), le laboratoire *Recherches interdisciplinaires en management et en économie* (RIME Lab-Université de Lille-Institut d'administration des entreprises (IAE)), le laboratoire *Recherches en éducation, compétences, interactions, formations, éthiques, savoirs* (RECIFES-Université d'Artois), le laboratoire *Territoires, villes, environnement & société* (TVES-Université de Lille-ULCO) et l'*Unité de recherche pluridisciplinaire Sport, santé, société* (URPSSS-Université de Lille) ; trois unités de recherche supplémentaires sont rattachées en partie à l'ED : le *Laboratoire Conception, territoire, histoire, matérialité* (LACTH-Ecole d'architecture et de paysage de Lille), le laboratoire *Systèmes productifs, logistique, organisation des transports et travail* (SPLOTT – Institut français des sciences et technologie des transport, de l'aménagement et des réseaux) et l'équipe *Territoires et sociétés* du laboratoire *Cultures, arts, littératures, histoire, imaginaires, sociétés, territoires, environnement* (CALHISTE-UVHC). Globalement, le potentiel d'encadrement (plus de 150 HDR) est suffisant pour la taille de l'ED (environ 300 doctorants) ; il permet d'encadrer des thèses de doctorat dans un large domaine : économie, gestion, sociologie & ethnologie, géographie & aménagement, STAPS (et quelques thèses en mathématiques appliquées et sciences de l'éducation). Pour des raisons liées à l'histoire des établissements, les sciences de gestion sont distribuées actuellement entre l'ED SESAM et l'ED *Sciences juridiques, politiques et de gestion* (SJPG, n° 74) ; une réflexion est en cours pour savoir si le périmètre devrait être modifié entre les deux ED.

Le conseil de l'ED comprend 25 membres, dont la liste nominative est détaillée dans le dossier fourni pour l'évaluation. Il a été renouvelé en septembre 2016 pour le rendre conforme à l'arrêté de mai 2016, mais la parité de genre est encore imparfaitement respectée. La direction de l'ED a changé en septembre 2016, suite à la démission de l'ancien directeur. Un directeur adjoint a été récemment nommé (septembre 2018) pour prendre en charge plus spécifiquement les formations doctorales et l'actualisation du site web de l'école. Il n'existe pas de bureau de l'école. Le taux de participation des doctorants à l'élection de leurs représentants au conseil (50 %) est satisfaisant (mandat de deux ans renouvelable une fois). La direction affiche une volonté d'associer étroitement ces représentants des doctorants au fonctionnement de l'ED (par exemple,

instauration de réunions préparatoires aux réunions plénières du conseil avec les doctorants) mais cette démarche ne semble pas perçue de manière positive par les doctorants qui se considèrent comme « infantilisés ». Le conseil se réunit cinq à six fois par an pour donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement de l'ED. Une partie de ses membres (les deux-tiers) siègent dans le jury chargé d'auditionner les candidats à un contrat doctoral chaque année. Des réunions exceptionnelles sont également programmées ; par exemple, en décembre 2017 et en décembre 2018, une réunion en présence de la vice-présidente Recherche (Sciences humaines et sociales, SHS) de l'Université de Lille pour aborder la question de la répartition des contrats doctoraux. La fréquentation aux réunions du conseil est satisfaisante à l'exclusion des membres extérieurs le plus souvent absents. Les relevés des décisions sont largement diffusés : membres du conseil, directions des unités de recherche, correspondants administratifs de l'école dans les différents établissements, liste de diffusion pour les doctorants, et prochainement diffusion auprès de l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR et co-encadrants non HDR dans les laboratoires ; ils figurent également sur le site de l'ED, qui a été complètement refondu en mars 2017. Un règlement intérieur, dont le contenu est pertinent, existe depuis mai 2016.

L'ED SESAM dispose d'un seul personnel d'appui administratif : une secrétaire, chargée de l'accueil des doctorants, du suivi des formations doctorales et de la gestion du budget. C'est manifestement insuffisant compte tenu de la taille de l'école, obligeant en particulier la direction à assurer des tâches qui ne sont pas en principe de sa compétence (par exemple, assurer la gestion du site Web). Le budget de l'ED est en baisse au cours du dernier contrat. Il s'élevait en 2017 à 24 200 euros ; c'est insuffisant pour assurer l'ensemble des missions dévolues aux ED. Il est alimenté par des fonds en provenance de l'Université de Lille assurant 90 % du budget (et avant 2018, Université de Lille 1) et l'Université d'Artois. Les deux autres établissements co-accrédités (ULCO et UVHC) n'abondent toujours pas le budget (malgré la recommandation du dernier comité d'évaluation AERES), ce qui paraît étonnant. Le mode de calcul du budget octroyé à l'ED (150 euros par doctorant jusqu'à la soutenance pour l'Université d'Artois mais jusqu'à la quatrième année seulement pour l'Université de Lille) est plutôt discutable, compte tenu de la durée des thèses courantes dans plusieurs disciplines couvertes par l'ED. Ce budget est affecté essentiellement à deux postes : l'aide à la mobilité des doctorants (45 %) et le financement des formations doctorales (42 %), les formations assurées par le Collège doctoral étant payantes pour l'ED.

S'agissant du financement des thèses, seulement 45 % des doctorants de l'ED SESAM bénéficient d'un financement dédié à la thèse. Ces financements sont variés : contrats doctoraux (16 en moyenne par an, soit 26 %), bourses de gouvernements étrangers (4 %), Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE, 5,5 %) et autres (9,5 %). Ce taux s'élève à 60 % environ si l'on inclut les doctorants salariés. Cela signifie que 40 % des doctorants environ ne déclarent aucun financement. C'est un taux élevé et, qui plus est, en progression au cours du contrat. Aucun seuil minimal de financement n'est imposé. Un seul laboratoire exige un financement dédié pour les doctorants accueillis.

De manière courante, le choix des sujets de thèse est de la responsabilité des titulaires d'une HDR au sein des unités de recherche ; il doit être ensuite validé par le directeur de l'unité. Des critères explicites et publics comme condition d'admission en doctorat sont définis (en particulier une mention Bien recommandée au master). La procédure de recrutement des doctorants contractuels diffère quelque peu selon qu'il s'agisse de contrats financés intégralement par les établissements ou cofinancés par la Région Hauts-de-France à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant prise en charge par les établissements, une institution tierce ou un opérateur privé. Pour les premiers, les laboratoires valident (ou non) les projets soumis par les candidats et les directeurs de thèse presentis, ils classent les projets retenus selon leurs priorités scientifiques, puis un concours est organisé par l'ED en juin. La procédure mise en place pour les « contrats Région » se déroule selon un calendrier comprenant trois temps : (i) la Région diffuse un appel à projet mentionnant les axes prioritaires et les critères d'attribution, (ii) les unités de recherche soumettent aux établissements une liste classée de projets supposés remplir ces conditions (l'ED intervient à ce stade pour attester de la qualité de l'encadrement envisagé), (iii) la Région fait connaître les sujets de thèse retenus sur lesquels les candidats peuvent concourir. Les modalités du concours destiné à attribuer les contrats doctoraux sont identiques pour les « contrats établissements » et les « contrats Région » : les contrats sont attribués après audition devant un jury dont la composition est définie par le règlement intérieur de l'école. Présidé par la directrice de l'ED, il est composé de membres choisis parmi les membres HDR du conseil pour au moins deux tiers, et pour un tiers au plus par des titulaires d'une HDR sollicités pour leurs compétences sur les thématiques de l'école. Peuvent siéger également comme observateurs les représentants des doctorants au Conseil et les directeurs de thèse des projets présentés. On peut regretter que les critères imposés par la Région pour pouvoir candidater aux contrats qu'elle cofinance soient de moins en moins favorables aux disciplines présentes dans l'ED SESAM.

Depuis 2015, une rentrée des nouveaux doctorants est organisée au niveau du collège doctoral ; elle comprend deux temps : une séance par ED et une séance commune aux six ED, au cours de laquelle sont présentées en particulier les missions des deux départements *Carrières et emplois* et *Actions internationales*.

Une rentrée particulière pour les doctorants étrangers est également prévue. L'accueil des doctorants dans les laboratoires s'effectue dans des conditions variables : seuls certains d'entre eux offrent une place dans un bureau (bureau partagé ou *open space*) ainsi que l'accès à un équipement informatique ; même certains doctorants contractuels ne bénéficient pas de cet accueil. Il est regrettable que tous les doctorants de l'ED qui le souhaitent ne puissent disposer d'un local pour travailler dans de bonnes conditions, au plus près de leur directeur de thèse, en contact étroit avec les membres de leur laboratoire et impliqués dans la vie de cette institution. Les unités de recherche participent au fonctionnement de l'ED en procédant au recrutement des doctorants (financés ou non), en proposant des formations doctorales et, pour la plupart, en assistant régulièrement aux séances du conseil. La Charte du doctorat, qui existe au niveau collège doctoral, a été actualisée en avril 2018 ; son contenu est conforme à l'arrêté de mai 2016.

L'ouverture internationale de l'ED SESAM est indéniable : 41 % des doctorants sont de nationalité étrangère (48 pays étrangers). Toutefois, seulement 14 % proviennent de pays européens, ce qui est étonnant en raison de l'implantation géographique de l'école. En 2017-2018, 23 doctorants étaient inscrits en cotutelle avec 13 pays distincts. Des liens ont été tissés avec l'école doctorale *Thématiques en sciences sociales*, impliquant plusieurs universités wallonnes. L'ED participe également de manière significative à la mobilité internationale des doctorants par l'octroi de moyens financiers conséquents dédiés aux déplacements des doctorants (45 % du budget). Comme déjà mentionné, l'ED SESAM est membre du collège doctoral de la ComUE Lille Nord de France qui finance l'intervention régulière de conférenciers étrangers et soutient activement la mobilité internationale des doctorants sur la base d'un concours organisé deux fois par an, pour lequel on peut regretter une participation en baisse des doctorants de l'ED.

## • Encadrement et formation des doctorants

À la rentrée 2018-2019, l'effectif de l'ED SESAM s'élève à 322 doctorants, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne observée au cours du contrat quinquennal qui avoisine 300. En 2017-2018, les effectifs par discipline se répartissaient comme suit : 83 en économie, 71 en gestion, 62 en sociologie & ethnologie, 43 en géographie & aménagement, 14 en STAPS, 2 en mathématiques appliquées. Le nombre d'encadrants potentiels n'a fait que croître au cours du contrat : il est passé de 92 à 178 (en majorité membres de l'Université de Lille). La capacité d'encadrement est ainsi tout à fait satisfaisante : le taux d'encadrement est actuellement de 1,8, ou de 2,2 si l'on se restreint aux titulaires d'une HDR « actifs » (i.e. dirigeant effectivement une thèse). Une trentaine de thèses sont co-encadrées actuellement par des enseignants-chercheurs non-HDR, une pratique qui est encouragée par l'ED. Une trentaine d'enseignants-chercheurs étrangers participent également à l'encadrement des thèses via les cotutelles. Le nombre maximal de thèses par encadrant est fixé à cinq (s'agissant des directions « pleines », les codirections étant comptées pour moitié). Le nombre maximal constaté de doctorants par encadrant (huit thèses) est acceptable.

La procédure des Comités de suivi individuel (CSI) prévue par l'arrêté de mai 2016 a été mise en place en septembre 2016 ; elle est venue homogénéiser des pratiques anciennes. À ce jour 160 CSI sont composés ou se sont déjà réunis (soit environ la moitié de l'effectif de l'ED). La composition et le fonctionnement de ces CSI, qui figurent dans le règlement intérieur de l'école, sont conformes à l'arrêté (obligation à partir de la troisième inscription, réunions en l'absence du directeur de thèse). Dans les faits, le CSI d'un doctorant se réunit dès la deuxième inscription. Une convention de formation est élaborée dès la première inscription puis elle est actualisée à chaque nouvelle inscription (enregistrement des crédits de formation). Elle fait office de portfolio pour le doctorant et peut être délivrée à tout moment à sa demande. Une attention particulière est portée aux doctorants en cinquième année. Une procédure de gestion des conflits a été instituée.

Conformément à la préconisation de la dernière évaluation effectuée par le comité AERES, une offre de formations doctorales par l'ED a été mise en place par étape entre 2015 et 2017. Elle se veut complémentaire à l'offre de formations à visée professionnelle offerte par le collège doctoral dans son département *Carrières et emplois*. Un minimum de 60 crédits est nécessaire pour pouvoir soutenir la thèse, ces crédits s'obtenant par différentes voies : séminaires de l'ED (mis en place en 2017), formations professionnelles du collège doctoral, séminaires extérieurs, cours de masters appropriés au sujet de thèse, communications dans un congrès, rédaction d'articles de revue ou chapitres d'ouvrage, etc. Une grille d'équivalence en termes de crédits est fournie. En 2017-2018, 226 heures de séminaires diversifiés étaient offertes par l'ED, répartis en quatre modules : approches internationales (42 heures), approches épistémologiques (42 heures), méthodes et pratiques (93 heures), outils spécialisés de la recherche (93 heures). La formation à l'éthique et l'intégrité de la recherche, prévue par l'arrêté de mai 2016, est prise en charge par le collège doctoral.

Une *Journée de vie doctorale* est organisée par l'ED annuellement : *L'épreuve du dossier* (en 2017), *L'épreuve de la thèse* (en 2018). Une trentaine de doctorants seulement y participent mais les doctorants présents jugent

positivement cette initiative. En revanche, il n'existe pas de Journée de l'école doctorale dans laquelle seraient impliqués les doctorants et qui serait capable de fédérer plus largement l'ensemble des doctorants d'origines disciplinaires diverses. Les doctorants de l'ED SESAM, comme bien souvent les doctorants en SHS dans les différentes universités, ne participent pas aux *Doctoriales* organisées par le collège doctoral, cette procédure étant la plupart du temps peu adaptée au profil de ces doctorants.

En moyenne, une trentaine de thèses sont soutenues par an mais avec de fortes fluctuations au cours du contrat (31, 41, 26, 44, 28). La répartition des soutenances par discipline réplique les effectifs doctorants par discipline. La durée des thèses, fixée à trois ans par l'arrêté de mai 2016, peut être assortie d'une à deux années dérogatoires. La mise en œuvre du double régime (temps plein, temps partiel) n'est pas encore opérationnelle. La durée moyenne des thèses s'élève à cinq ans en 2017-2018, ce qui est encore un peu élevé, en particulier pour l'économie et la gestion. Le taux d'abandon en cours de thèse est en baisse depuis 2016 mais il n'est pas négligeable : 45 abandons en 2013-2014, 40 en 2015-2016, 12 en 2017-2018.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le collège doctoral a mis en place, via son département *Carrières et emplois*, un ensemble diversifié d'actions mutualisées afin de préparer et d'accompagner les futurs docteurs vers leur poursuite de carrière. Cela comprend un volume de 490 heures de formations directement orientées vers l'insertion professionnelle, qui se décline en trois parcours types : *Enseignement* (128 heures), *Docteur en entreprise* (127 heures), *Entrepreneuriat* (109 heures), assorti d'un parcours *Poursuite de carrière* (122 heures, enseignements communs aux trois parcours). Des difficultés d'inscription sont toutefois à relever pour les doctorants dans les séminaires dispensés par le collège via l'application FORMADOC en raison du nombre limité de places disponibles.

Chaque année, en collaboration avec plusieurs universités belges, le collège organise un Forum pour l'emploi destiné aux jeunes chercheurs (le dernier s'est tenu en mars 2018). Il délivre par ailleurs chaque année un Prix de thèse. Au niveau de l'ED SESAM, en revanche, peu d'actions spécifiques ont été engagées jusqu'à présent, en particulier en direction du milieu non académique, si ce n'est l'instauration d'une table ronde organisée à l'automne 2018 avec un certain nombre de professionnels, en relation avec la Chaire d'économie sociale et solidaire accueillie par la Maison européennes des sciences de l'homme et de la société (MESHS) de Lille.

Depuis 2014, l'insertion des docteurs est suivie par l'Observatoire régional des études supérieures (ORES) associé à l'Académie de Lille. Cette procédure a été modifiée en 2015 avec l'objectif d'articuler désormais les données d'insertion locale avec les enquêtes nationales. Les résultats relatifs à l'insertion trois ans après la thèse portent sur 129 docteurs (43 en 2012, 44 en 2013, 42 en 2014) avec un taux de réponse moyen de 71 %, qui a été porté à 76 % après la collecte de compléments de réponses obtenus par l'école elle-même. On observe que la fonction publique constitue le secteur d'insertion privilégié (près de 50 %), avec une proportion non négligeable de docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche (35 %). Il reste que plus de la moitié des docteurs trouvent un emploi en dehors du secteur académique. Par comparaison avec la situation au niveau national, l'insertion des docteurs de l'ED SESAM est plutôt favorable (moins de sans emploi), avec toutefois une nuance négative (moins d'emplois stables).

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Une procédure d'autoévaluation interne a été mise en œuvre par la direction de l'ED et par son conseil. Elle a été complétée par une évaluation externe faisant intervenir trois experts sollicités pour leur bonne connaissance du fonctionnement d'une école doctorale : deux experts extérieurs aux établissements sollicitant la co-accreditation de l'ED et un expert appartenant à l'Université de Lille mais rattaché à une autre ED (vice-présidente Recherche SHS). Les rapports de ces experts soulignent les progrès accomplis dans le fonctionnement de l'ED au cours du contrat tout en pointant de façon pertinente quelques faiblesses qui persistent. Sur la base de ce bilan, le projet définit avec lucidité trois pistes d'action : (i) améliorer le taux de financement des thèses, (ii) développer la dimension internationale de l'école, en particulier en direction des pays de la Communauté européenne, (iii) consolider le fonctionnement de l'école et le suivi des doctorants et docteurs.

## APPRÉCIATION GLOBALE

Un énorme travail de redressement de l'ED SESAM a été entrepris au cours du contrat par la direction de l'école. Les faiblesses « structurelles » de l'ED dans son fonctionnement, relevées lors de la dernière évaluation AERES, sont aujourd'hui en grande partie surmontées. Il reste bien sûr quelques faiblesses, dont certaines ne sont pas de la responsabilité de la direction de l'école. Il convient de saluer par ailleurs la pertinence et l'objectivité de la procédure d'autoévaluation qui a été mise en œuvre.

### • Points forts

- Une implication forte de la direction dans la gouvernance de l'école doctorale (notamment, une volonté d'association des doctorants au fonctionnement de l'école) ;
- Une offre de formation étoffée et diversifiée (en réponse notamment à la préconisation du dernier comité d'évaluation AERES) ;
- Une politique d'encadrement rigoureuse ;
- Un adossement scientifique de qualité ;
- Une politique concertée avec le collège doctoral pour la préparation de l'insertion professionnelle ;
- Une contribution active de la plupart des unités de recherche à la vie de l'école doctorale ;
- Une procédure d'autoévaluation interne et d'évaluation externe lucide et objective dont les résultats nourrissent le projet.

### • Points faibles

- Des ressources financières et en personnel d'appui insuffisantes pour la taille de l'école (la recommandation du dernier comité AERES n'a pas été suivie) ;
- Un taux de doctorants ne déclarant aucun financement élevé et en progression, ainsi que des taux d'abandon en cours de thèse en baisse mais encore élevés ;
- Une préparation à la poursuite de carrière après la thèse et un suivi des docteurs insuffisants ;
- Une dimension internationale encore limitée (notamment avec les pays de la Communauté européenne) ;
- Inexistence d'un projet porté par l'école (Journée de l'ED, colloque) sollicitant une implication des doctorants et favorisant un sentiment d'appartenance à l'école pour des doctorants de disciplines variées et inscrits dans de multiples établissements.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED SESAM a identifié ses principales faiblesses et les principaux chantiers qui l'attendent : améliorer le taux de financement des thèses, développer encore plus l'ouverture internationale de l'école, en particulier en direction des pays de la Communauté européenne, consolider le fonctionnement de l'école, en particulier le suivi des doctorants. On ne peut que recommander qu'elle s'engage dans cette direction. En outre, il serait souhaitable qu'elle organise tous les ans une manifestation requérant une participation active des doctorants de l'ensemble des sites (colloque ou journée de l'école doctorale) de manière à améliorer le sentiment d'appartenance à l'école chez les doctorants des différentes disciplines et inscrits dans divers établissements. La question de l'insertion professionnelle des docteurs devrait être également mieux prise en compte en prodiguant aux doctorants une meilleure information sur la diversité des débouchés professionnels accessibles, en particulier hors du secteur académique, et en les préparant mieux à ces emplois.

### A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Il serait opportun que l'ensemble des établissements partenaires s'associent pour garantir à l'école doctorale SESAM les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à son bon fonctionnement.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

HCERES  
2, rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Villeneuve d'Ascq, le 30 avril 2019

*Affaire suivie par :*  
*Hélène SELOSSE*

**Objet : Courrier d'observation de portée générale  
Ecole Doctorale SESAM**

Madame, Monsieur,

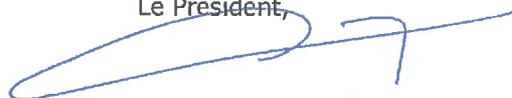
L'Université de Lille tient tout d'abord à remercier le comité de visite HCERES pour l'attention qu'il a portée au travail mené par **l'Ecole Doctorale Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (SESAM)** et pour la qualité de l'évaluation qu'il a produite.

La visite sur site a été l'occasion, pour l'école doctorale comme pour l'université, d'approfondir certaines questions et de répondre aux interrogations des experts, dans un esprit constructif dont il faut se féliciter.

Les recommandations émises dans le rapport d'évaluation seront précieuses pour orienter la politique doctorale de l'établissement pour le prochain contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,



Pr Jean-Christophe CAMART